



## Petit abécédaire

Gérald CHAIX

### ***Fabrique***

– Pour le polémiste, l'école est celle du crétin. Le terme est rarement associé à l'institution scolaire. Dans son sens le plus ancien, il désigne une construction. Durant la première révolution industrielle, il tend – sans y parvenir complètement - à remplacer l'expression « manufacture » (où l'on travaille à la main) pour désigner l'établissement industriel où l'on utilise des machines à vapeur. Au même moment, l'école achève d'adopter l'organisation qui la caractérise encore aujourd'hui, fondée sur la division des **savoirs** et des disciplines, l'homogénéité attendue des élèves et le classement permanent de ces derniers. Elle a recours à la classe (lieu, groupe, moment d'un parcours), l'heure de classe (unité de temps, spécialisation disciplinaire, cadre pédagogique), la note (**évaluation**, classement, **sélection**). Devenue affaire d'État et matrice de la nation, rendue obligatoire, l'école se complexifie, amplifie et légitime les « distinctions » et s'applique à répondre aux besoins de la société. La prolongation des études, la massification de l'enseignement secondaire (rapidement confrontée à l'**échec** scolaire), la démocratisation de l'enseignement supérieur (y compris par le biais des **sections de technicien supérieur**) s'accompagnent de la mise en place de l'orientation. La difficile **insertion** des jeunes dans le monde du travail achève de faire de l'**information** sur les **métiers** (et les formations y conduisant) une préoccupation constante, du **collège** jusqu'à l'**enseignement supérieur**, en passant par les établissements d'enseignement professionnel et le lycée général (et technologique). L'accent mis sur les **compétences** autant que sur les **savoirs** et les **diplômes**, l'importance prise par une indispensable **formation tout au long de la vie**, dont la formation initiale devient le socle, la demande croissante en faveur d'une mobilité autant géographique que professionnelle, les possibilités pédagogiques offertes par les nouvelles technologies rebattent les cartes. Renouant avec le sens parfois donné au terme manufacture - « établissement où se façonnent des produits qui demandent une certaine délicatesse de main d'œuvre » - et retrouvant la troisième signification du terme « fabrique » - « manière dont une chose est fabriquée » – les parcours de formation deviendraient-ils celle des possibles ?

## **Mobilité(s)**

– Comme adjectif, plus encore que comme substantif, le terme a conservé sa polysémie originelle : déplaçable, flexible, prompt, voire inconstant. La sociologie américaine lui a donné une connotation sociale et culturelle. Les mobilités y sont perçues comme des vecteurs de changement. Sociale, la mobilité peut être horizontale (dans l'espace géographique et social) et verticale (intra- et intergénérationnelle). Culturelle, elle s'exprime à travers les mots, les idées, les objets. Sur ces deux registres, l'école tient un rôle ambigu. Inscrite matériellement (le bâtiment) et symboliquement (la représentation que l'on en a) dans l'espace (géographique, social, culturel), l'école implique une mobilité géographique plus ou moins continue et importante, notamment en milieu rural et pour ce qui concerne l'**enseignement supérieur**. L'absence de mobilité peut d'ailleurs traduire une forme de « *captivité scolaire et résidentielle* » tendant « à *produire de nouvelles formes de relégation* » (Choukri Ben Ayed). Creuset d'une société démocratique, fondée notamment sur l'**égalité**, l'école républicaine est inséparable d'une mixité sociale, que la **carte** scolaire contribue (ou non) à réaliser. Lieu d'apprentissage de **compétences** et de **savoirs** multiples, d'expériences et d'émotions culturelles variées, qui élargissent le champ des possibles, elle réclame une mobilité autant physique que mentale et culturelle dont l'acquisition et la pratique, prenant en compte le cas échéant l'existence de **handicaps**, ne peuvent être que personnalisées.

## **(Orientation)**

– Le type d'école fréquentée a longtemps déterminé la finalité des études. L'urbanisation et l'industrialisation ont suscité les premiers ouvrages sur le choix d'un « état industriel » (Henri Leneveux, 1855). Il faut attendre la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle et la massification de l'enseignement secondaire pour qu'émerge et s'organise une véritable politique d'orientation. Elle contribue largement à sélectionner les élèves en **affectant** à l'enseignement professionnel, voire technologique, ceux qu'un **conseil de classe**, longtemps tout-puissant, juge inaptes à la poursuite d'études générales, toujours prises pour modèle. Des **conseillers d'orientation** sont mis en place dans les années 60. La loi d'orientation de 1989 consacre l'ambition du dispositif : « *les élèves et les étudiants élaborent leur projet d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités* » et la complémentarité des différents acteurs : « *avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des personnels compétents* ». Dans les années 90, les **conseillers d'orientation** deviennent également psychologues. En moins de trente ans, les évolutions du marché du travail et des carrières professionnelles, la demande accrue en faveur de parcours plus divers et plus personnalisés, dont témoigne la récente réforme du lycée général et technologique, les doutes grandissants à l'égard des politiques d'orientation ont rendu le terme

incongru : toujours présent dans la loi d'orientation de 2013, il disparaît dans l'appellation des conseillers d'orientations (2017) et est soigneusement évité dans le titre d'un colloque qui lui est consacré (2020). Ce bannissement pourrait sembler paradoxal s'il n'était la tacite reconnaissance des irrémédiables incertitudes d'un monde dés-orienté, dans lequel, faute de pouvoir se mettre en route vers un but immuable et librement **choisi** une fois pour toutes, ne demeure, fondée sur l'**information**, l'analyse, l'échange dans des relations de réciprocité, qu'une prométhéenne « fabrique des possibles ».

## **Parcours**

– Emprunté au droit féodal, le terme a désigné le droit, aboli en 1889, qui permet aux habitants d'une commune de faire paître leur bétail sur la vaine pâture de la commune voisine et réciproquement. Il désigne aujourd'hui le déplacement accompli ou à accomplir pour se rendre d'un point à un autre ainsi que l'espace correspondant, le chemin et la distance parcourue. À partir des années 1970, dans un contexte de démocratisation de l'enseignement, la notion de « trajectoires scolaires », socialement différenciées, fait son apparition. Plus récemment, l'attention s'est également portée sur les inégalités selon les **genres**. La notion de « parcours éducatif » est officialisée en 2015. Le *Système éducatif français* de l'AFAE est l'un des rares ouvrages de référence à réserver une entrée, en l'occurrence copieuse, à la notion de « parcours scolaire ». Une résistance qui n'est peut-être pas sans lien avec celle qui touche également le terme, étymologiquement voisin mais distinct, de « curriculum ». La procédure « Parcoursup » est-elle de nature à modifier cette réticence ? Nul doute pourtant que c'est bien une « fabrique des possibles » qui donne pleinement sens à des parcours qui, nullement réductibles à leur dimension scolaire, peuvent suivre des trajectoires variées.

## **Possible(s)**

– Le terme a gardé les deux sens qu'il a en latin : ce qui est réalisable, ce qui peut arriver. Il est fréquemment employé par les philosophes. Leibniz, « [j] appelle possible tout ce qui est parfaitement concevable, et qui a par conséquent une essence, une idée : sans considérer si le reste des choses luy permet de devenir existant ». Il s'agit de concilier déterminisme universel et liberté. Parmi les mondes possibles que son entendement lui présente, le Dieu de Leibniz choisit librement le meilleur. En même temps, ce **choix** est le seul qu'il lui soit possible de faire. Œuvre humaine, une « fabrique des possibles » ne peut prétendre à la perfection divine. Elle n'exclut ni l'erreur ni la fausse route. Elle est en revanche perfectible. Combinant information, jugement et volonté, les **choix** qu'elle pose ont le mérite de faire passer de la simple possibilité à l'existence. La pluralité des possibles permettrait alors de pouvoir à tout moment rattraper une erreur et corriger une trajectoire, « comme un voyageur qui

*progresserait dans un paysage instable et modifié par ses propres démarches, où ce qui était obstacle peut devenir passage et où le droit chemin peut devenir détour » (Maurice Merleau-Ponty).*

## **Pour**

– La préposition a ici deux des trois sens qui sont les siens : 1) l'idée de destination : un plaidoyer en faveur d'une « fabrique des possibles » ; 2) l'idée de causalité : la maîtrise d'un parcours, des mobilités qu'il requiert, des territoires dans lesquels il s'inscrit implique de prendre en compte et d'élargir le champ des possibles, pour y choisir les meilleurs et les réaliser.

## **Territoire(s)**

– Le terme appartient au vocabulaire des géographes. C'est une notion « *à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une appropriation de l'espace* » (Roger Brunet). Jacques Lévy y voit « *un agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et collectif sur sa propre identité* ». Sans ignorer les « petites patries », le système éducatif français n'a longtemps voulu connaître qu'un territoire national homogène. Il en va tout autrement aujourd'hui et l'évolution est loin d'être achevée. Les inégalités territoriales mises en évidence par les sociologues de l'éducation ont ainsi conduit, au début des années 80, à la mise en place de zones d'éducation prioritaire. Peut-être mieux adaptés à la diversité des parcours, à la mobilité des élèves et à la plasticité des territoires, des « réseaux d'éducation prioritaire » leur ont succédé. Débattu, leur avenir est l'un des enjeux de la « territorialisation » des politiques éducatives. Les lois de décentralisation successives ont fait des collectivités territoriales les partenaires privilégiés de l'État et favorisé le développement des politiques éducatives territoriales. Au plus près de l'**offre** et de la **demande**, la carte des formations (y compris universitaires), le développement de l'**apprentissage** et l'organisation de l'orientation sont aujourd'hui au cœur des débats entre Régions, État et, le cas échéant, branches professionnelles. Enfin, le statut des EPLE (et *a contrario* l'absence de statut des écoles) ainsi que le développement des politiques académiques ont institué les échelles locale et régionale comme cadres d'analyse et d'action et placé les différents territoires au cœur des politiques éducatives.

## **Un(e)**

– article in(dé)fini. Comme il convient pour faire des possibles une réalité vraiment nouvelle.

## **Pistes possibles pour développer quelques thèmes abordés au cours du colloque**

Évoqués dans les sept rubriques retenues par un simple surlignage :

**Affectation** ↗ orientation ; **Apprentissage** ↗ territoire ; **Carte** (scolaire) ↗ mobilité(s) ; **Choix** ↗ (orientation) ↗ possible ; **Collège** ↗ fabrique ; **Compétences** ↗ fabrique ↗ mobilité(s) ; **Conseil** (de classe) ↗ orientation ; **Conseiller** (d'orientation psychologue) ↗ orientation ; **Demande** ↗ territoire ; **Diplôme** ↗ fabrique ; **Échec** ↗ fabrique ; **Égalité** ↗ mobilité(s) ; **Évaluation** ↗ fabrique ; **Formation** (tout au long de la vie) ↗ fabrique ; **Genre** ↗ parcours ; **Handicap** ↗ mobilité(s) ; **Information** ↗ fabrique ↗ orientation ; **Insertion** (professionnelle) ↗ fabrique ; **Lycée général et technologique** (réforme du ↗ orientation) ; **Métiers** ↗ fabrique ; **Note** ↗ fabrique ; **Savoirs** ↗ fabrique ↗ mobilité(s) ; **Section de technicien supérieur** ↗ fabrique ; **Sélection** ↗ fabrique ; **Supérieur** (enseignement) ↗ fabrique ↗ mobilité(s) ↗ territoire

Gérald CHAIX